

Image not found or type unknown



Droit à l'aide juridictionnelle

Par **lucalou**, le **09/03/2009** à **12:25**

bonjour,

Mes revenus ne me donnent pas droit à l'aide juridictionnelle mais ne suffisent pas à payer mon avocat qui à refusé de se présenter à une audience et j'ai donc automatiquement perdu. En fait d'une fermeture ordonnée par un juge d'instruction est découlé plusieurs affaires. C'est la quantité d'affaires qui pose problème.

Existe-t-il une solution, dans ce genre de cas.

Magali.

Par **milou**, le **09/03/2009** à **13:20**

Etes-vous sûre de ne même pas avoir droit à une aide juridictionnelle partielle (à défaut d'être totale)?